

ALLIANZ : retour sur la réunion du 1^{er} décembre 2014

Paris, le 3 décembre 2014

Chers Confrères, Chères Consœurs,

Le 1^{er} décembre 2014, ANEA a rencontré ALLIANZ pour obtenir des réponses face à l'incompréhension du résultat de l'appel d'offres pour les cabinets qui n'ont pas été retenus, trouver des solutions collectives et/ou individuelles pour accompagner les cabinets qui doivent sans délai absorber les conséquences de l'appel d'offres.

ANEA a déploré la forme expéditive de la réponse négative de l'appel d'offres, en plus d'avoir parfois été adressée par ALLIANZ sur l'adresse électronique générique du cabinet.

ALLIANZ s'est engagée à fournir une explication personnalisée aux cabinets qui n'ont pas été retenus et qui en feront la demande. Cette réponse ira au-delà de ce qui a déjà été communiqué de manière stéréotypée et permettra d'identifier les points où la concurrence s'est démarquée et/ou les points où le cabinet qui a candidaté était le plus en retrait.

Concernant la brutalité de la rupture sans préavis, ANEA a demandé :

- **sur le plan collectif** : un report dans le temps de la mise en œuvre effective du nouveau réseau. ALLIANZ l'a refusé arguant que les cabinets avaient eu 9 mois pour s'organiser (depuis la lettre de résiliation de mars 2014). Sur ce point, nos positions ne se sont pas rapprochées ANEA continue à penser que cette résiliation est intervenue sans délai de préavis d'autant plus que l'avenant n° 2 du 26 mai (après la résiliation) a eu pour objet de proroger le contrat signé, entre ALLIANZ et chacun des cabinets, au 31 décembre 2014 alors que l'échéance initiale était fixée au 30 juin 2014. S'il s'agissait d'un véritable préavis la contractualisation a posteriori (de la lettre résiliation) des 6 mois supplémentaires était inutile !

Le service de protection juridique d'ANEA est à votre disposition pour concentrer vos demandes de Conseil pour d'éventuelles actions à conduire.

www.aneaa.fr

Siège social
41-43 rue des Plantes
75014 Paris
Tél. : 01 45 40 40 40
Fax : 01 45 40 40 50
E-mail : aneaa@aneaa.fr

- **sur le plan individuel** : que les entreprises les plus impactées financièrement par la décision d'ALLIANZ soient reçues pour obtenir toutes les explications utiles et trouver des solutions au cas par cas. Sur ce second point, ALLIANZ nous a donné son accord.

Enfin, sur la durée d'un an du nouveau partenariat, ANEA rejette cette formule qui n'est pas compatible avec les composantes de la profession. Les cabinets d'expertise ne peuvent pas avoir recours à des CDD pour placer leurs salariés dans une précarité identique à celle qu'ALLIANZ leur impose. Ceci est partiellement entendu par ALLIANZ qui justifie la durée de ce contrat pour se laisser la latitude de revoir certaines notions contractuelles (bonus, objectifs...).

En revanche ALLIANZ repousse fermement l'idée d'avoir recours tous les ans à un appel d'offres avec une mécanique si complexe. **Il n'y aura donc pas de nouvel appel d'offres en 2015.**

Je vous prie de croire, Chers Confrères, Chères Consœurs, en mes sentiments les plus dévoués.



Philippe OUVRARD

Président